



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Somme**

Note de présentation

Dans le cadre de travaux de rénovation de 10 bâtiments dans une résidence, une demande de dérogation d'espèces protégées au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement par AMSOM Habitat. Le projet consiste à améliorer l'isolation thermique et les espaces de la résidence Porte des Flandres. Les interstices sont occupés en partie par les pipistrelles, les moineaux et les mésanges. 152 interstices ont été comptabilisés et 44 sont occupés. 1 nid de mésange sera détruit. Les travaux consisteront entre autres à changer les menuiseries et isoler les façades. Cela permettra d'améliorer le rendement énergétique de ce bâtiment.

Lors de l'instruction administrative du dossier, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme a émis un avis favorable à cette demande en date du 27 juin 2022. Le dossier a été transmis au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) qui a rendu un avis favorable sous réserve le 30 juin 2022.

Le projet d'arrêté ci-joint est soumis à consultation du public du 06 juillet au 21 juillet 2022.

Les personnes le souhaitant peuvent émettre leurs observations à l'adresse suivante :
ddtm-chasse@somme.gouv.fr

En cas d'observations, le délai de publication de l'arrêté ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de clôture de la consultation.

En cas d'observations, ces dernières seront synthétisées et la synthèse publiée à l'expiration du délai de consultation avec l'arrêté signé.